

certaines tactiques utilisées par le gouvernement israélien dans les territoires occupés.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le faisait remarquer le député, le premier ministre a, au cours de son intervention à la Chambre, directement souligné les inquiétudes des Canadiens face à la violation des droits de la personne au Moyen-Orient. En fait, il semble à la fois intéressant et important de noter que le président d'Israël ait fait allusion dans son discours à l'angoisse que suscite cette question tant en d'Israël, qu'ailleurs au Moyen-Orient et dans notre pays.

Aujourd'hui, au cours du déjeuner, le premier ministre et moi-même avons eu l'occasion de discuter directement avec le président d'Israël de la situation des détenus et bien sûr de l'application de la Convention de Genève en Israël.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'espère que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont été plus fermes dans leurs entretiens privés et qu'ils saisiront toutes les occasions qui se présentent pour faire valoir ce point inlassablement.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONCERNANT LES ÉLECTIONS DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): J'aimerais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État concernant la proposition du gouvernement israélien de tenir des élections dans les territoires occupés. J'ignore ce qu'en pense au juste le gouvernement canadien. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il exposer le point de vue canadien sur ces élections, car de toute évidence, il faudra répondre à bien des questions avant que nous puissions considérer cette proposition d'élections comme faisant bel et bien partie du processus de paix.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, premièrement, le premier ministre a répondu directement à ces questions de droits de la personne comme le savent les députés qui étaient présents aujourd'hui.

Deuxièmement, j'ai répondu moi-même à une question du député de Calgary-Sud-Ouest l'autre jour à la Chambre au sujet de la proposition Shamir. Nous estimons qu'il s'agit d'une proposition importante de la part

Questions orales

d'Israël. Il y a de toute évidence de nombreux détails à régler, mais nous pensons que cette proposition permettra effectivement d'avancer sur la voie d'un règlement pacifique dans cette région conformément à la résolution n° 242. Dans cet esprit, nous l'appuyons activement et nous nous efforcerons de continuer à encourager les Palestiniens à réagir positivement à cette initiative.

• (1510)

M. le Président: J'informe la Chambre que le député de Hillsborough, posera une question et une très brève question supplémentaire après quoi le député de Don Valley-Nord en posera une qui mettra fin à la période des questions. Le député de Hillsborough.

* * *

LE TRAVAIL

LE COMITÉ POUR L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT L'ADJUDICATION DES MARCHÉS DE L'ÉTAT À L'ENTREPRISE PRIVÉE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Dans son dernier rapport, le Conseil pour l'expansion de l'industrie de la construction, qui est un organisme gouvernemental, recommande l'adjudication des marchés de l'État à l'entreprise privée, en d'autres termes, la privatisation.

Il semble que le gouvernement ait adopté pour règle de recourir à ce système et qu'il encourage l'entreprise privée à en faire autant.

Le ministre est-il au courant de la recommandation du Conseil? Si oui, s'agit-il de la politique du gouvernement?

L'hon. Jean Corbeil (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répéter que le ministre du Travail et le gouvernement sont fiers de ce que le Centre a accompli au cours des dernières années.

Je suis également fier d'informer le porte-parole du Parti libéral que, lors d'une récente réunion à Calgary, le conseil d'administration a adopté la résolution suivante:

«Que le président et P.d.g. de concert avec un groupe de travail représentant les dépositaires d'enjeux commencent à dresser d'autres plans pour l'avenir du Centre qui soient conformes aux principes de l'accès libre individuel préalablement approuvé par le conseil d'administration.»

Nous sommes tout à fait d'accord avec cette résolution.